

Conférences interrégionales pour la défense des agents de la Fonction Publique Territoriale

La Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé FORCE OUVRIERE a organisé en septembre et octobre des conférences interrégionales pour la défense des agents de la Fonction Publique Territoriale

Mes cher(e)s Camarades

Lors de sa réunion en juillet dernier Le bureau Fédéral a décidé d'organiser des conférences interrégionales afin de présenter les conséquences de la loi de transformation de la fonction publique et plus particulièrement ses incidences sur notre fonction publique territoriale.



Aussi, nous avons élaboré pendant l'été avec l'aide de délégués fédéraux un document sous forme de powerpoint sur les 5 chapitres qui nous impactent et qui modifient ou modifieront de manière très importante le fonctionnement de nos structures à travers des changements radicaux du statut.

Vous trouverez les points importants qui ont été abordés lors de ces 8 réunions, lesquelles de par leur fréquentation démontrent que l'inquiétude est présente, mais aussi que nos militants prennent toute la mesure de ces attaques et qu'ils s'organisent afin de les combattre.

Ces conférences ne sont que le commencement d'une longue série de réunions d'informations effectuées par nos syndicats FO à destination des personnels. La présence de notre syndicat auprès des agents sera déterminante pour défendre les déroulements de carrière, les conditions de travail, lutter contre la précarité...

LES CONFERENCES INTERREGIONALES POUR LA DEFENSE DES AGENTS ET DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DANS LES 8 VILLES : LYON, NANTES, MULHOUSE, TOULOUSE, LILLE, MARSEILLE, BORDEAUX ET PARIS ONT REGROUPÉ PLUS DE 1000 MILITANTS.

Si la loi a été promulguée cet été avec près de 65 articles sur 95, qui attaquent de plein fouet les fonctionnaires territoriaux, FO n'abandonne pas le combat.

LA LOI SUR LA TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE DE QUOI PARLE-T-ON ?

UN DIALOGUE SOCIAL VIDÉ DE SA SUBSTANCE



Suppression des Comités Techniques et des CHSCT avec la création d'une instance unique : le Comité Social Territorial (CST).



Suppression des compétences de la CAP en matière de promotions internes, de mobilités et de mutations



Marseille le 24 septembre 2019

Conséquences: Le CST devient, une instance «Fourre-tout»...qui risque d'affaiblir le travail d'analyse très technique fourni jusqu'ici par des élus CHSCT. Clairement, cette réforme vient réduire les capacités des organisations syndicales à défendre collectivement les droits des agents publics.



Nantes le 18 septembre 2019

De plus, avec des avancements qui ne passent plus en CAP, c'est le principe même de l'égalité de traitement des agents en matière de déroulement de carrière qui est bafoué!



Paris salle Léon Jouhaux 2 octobre 2019



Mulhouse le 19 septembre 2019

LE RECOURS ACCRU AUX CONTRACTUELS



Création d'un contrat de projet (CDD) pour toutes les catégories d'une durée fixée entre 1 et 6 ans, sans possibilité de titularisation ou d'obtention d'un CDI



Généralisation des temps non complets (toutes catégories)



Recrutements des contractuels sur des emplois permanents (toutes catégories)



Ouverture aux contractuels de postes de direction

Conséquences: Une précarité accentuée pour des contractuels sans garanties collectives ni déroulement de carrière, une généralisation des contractuels dans la FPT On contractualise de plus en plus la Fonction Publique et on précarise de plus en plus les contractuels!

On peut craindre aussi, avec la création des contrats de projet, que tous les 6 ans (à chaque renouvellement de nos conseils municipaux), les politiques arrivent avec leur propre équipe dans nos services.

Résultats: Les agents seront dépendants du politique et ne seront plus dans la continuité du service public.



Paris confédération 2 octobre 2019

DES AGENTS POUSSÉS VERS LA SORTIE?



Détachement d'office des fonctionnaires sur un CDI de droit privé en cas de « privatisation » de leur service



Mise en place de la rupture conventionnelle, y compris pour les fonctionnaires



Suppression du conseil de discipline de recours!



Mesures facilitant la mobilité des agents (accompagnement personnalisé pour un projet professionnel, création d'un congé de transition professionnelle)



Durcissement des conditions pour les fonctionnaires privés d'emploi (mis à disposition du Centre de Gestion ou du CNFPT)

Conséquences: Tous ces outils pourront être utilisés pour pousser les fonctionnaires à quitter la Fonction publique ou pour les obliger à suivre les missions concédées au secteur privé.



Toulouse 23 septembre 2019

LA RESTRICTION DU DROIT DE GREVE

Cet article, restreint le droit de grève dans la fonction publique territoriale pour assurer un service minimum dans certains services comme les crèches, la restauration collective scolaire ou la collecte des déchets, notamment.

Clairement, dans ces services, dans le cas où un préavis de grève est déposé :



Un délai de prévenance de 48h doit être respecté par l'agent gréviste et un délai de 24h s'il change d'avis ;



Les grèves de moins de 24h sont désormais interdites par un dispositif très contraignant ;

L'agent qui ne respecte pas ces dispositions encourt une sanction disciplinaire. Ces dispositions sont applicables immédiatement mais sont conditionnées par l'ouverture de négociations entre l'Administration et les OS représentatives au CST d'une durée maximale de 12 mois.

Pour FO, c'est une atteinte au droit de grève. Cette mesure a comme seul objectif de limiter les capacités de défense et de revendication des agents.

QU'A FAIT NOTRE PEDERATION ? QUE FAIT FO ?

FO a été mobilisé sur ce dossier dès les prémices du projet!

Nous avons organisé une marche du Havre à Matignon avec une forte manifestation le 7 février à Paris pour crier notre opposition!

Plusieurs manifestations et actions de grève ont suivi cette mobilisation durant tout le premier semestre notamment, à l'initiative de la Fédération, la semaine sans service public en mai.

Notre fédération n'a eu cesse également d'organiser des réunions d'information que ce soit dans les instances statutaires de notre organisation, ou à la demande des camarades.

Le jeudi 05 septembre, un mois après la publication de la loi, le Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique nous présentait son agenda social 2019-2020 et notamment la programmation des futurs textes règlementaires nécessaires à l'application de la Loi.

Certaines mesures sont applicables dès la parution de la loi, d'autres s'étendront jusqu'au renouvellement des élections professionnelles en décembre 2022.

Le Ministre a annoncé une concertation sur une cinquantaine de textes...

Notre fédération participera à ces réunions pour défendre les agents et la fonction publique territoriale.

AUJOURD'HUI, malgré le passage en force de cette loi, FORCE OUVRIERE NE LACHERA PAS!



Lille le 24 septembre 2019

Ainsi que vous avez pu le lire dans ce document qui relate succinctement des heures d'échanges avec les militants, la loi dite de transformation de la fonction publique votée en aout , vient impacter de façon indiscutable le fonctionnement de nos collectivités . Pour autant, il reste encore des décrets à venir nous serons vigilants et pugnaces dans les réunions de travail et réitérerons nos critiques sur cette loi qui vient s'ajouter à toutes les

contre-réformes engagées par le gouvernement depuis quelques années. N'en doutons pas, cette réforme fait partie d'un gigantesque plan d'attaque contre les fonctionnaires. Le gouvernement souhaitant continuer, aux motifs de critères de convergence à réduire la dette publique et à supprimer 70 000 postes dans la FPT.

Mais mes camarades, notre service public doit être ainsi que l'exprimait en 1946 Maurice Thorez :

« Le fonctionnaire ne doit plus être le domestique du Gouvernement livré à l'arbitraire ou au favoritisme mais seulement le serviteur de l'Etat et de la Nation, garanti



Lyon le 17 septembre 2019

dans ses droits, son avancement et son traitement, conscient en même temps de sa responsabilité, considéré comme un homme et non comme un rouage impersonnel de la machine administrative. »

Parce que nous sommes, vous êtes convaincus de cela, nous allons continuer à combattre ces contre-réformes, la loi en question nous donne des responsabilités encore plus importantes. Les salariés vont avoir besoin d'un syndicat libre et indépendant présent à leurs cotés à chaque moment. Cette loi liberticide à travers ses articles va redonner à nos actions syndicales un réel moyen d'intervention. Alors oui mes camarades, nous allons continuer à résister, nous allons continuer à revendiquer et nous allons reconquérir!

FO refusera encore une fois de négocier un projet dejà ficelé.

